

BULLETIN de la SOCIÉTÉ des AMIS de St-SERNIN-du-BOIS



SPÉCIAL BARRAGE

N° 5

Année 1992

SOMMAIRE

Couverture: reproduction d'un tableau de 1889

Sommaire	page 1
Le mot du maire	page 2
Avant Propos	page 3
Chronique associative	page 4
Petite histoire du barrage et des eaux de Saint-Sernin	page 6
De l'eau qui fit couler beaucoup d'encre	page 11
L'entreprise Terrade à la date de la construction du barrage	page 16
Souvenir d'enfance	page 18
Un combattant récalcitrant	page 19

Le mot du Maire.

La Société des "Amis de Saint Sernin" a repris ses activités sous la houlette de son nouveau Président, Gilbert BROCHOT, et la fête du barrage du 6 septembre prochain est l'occasion pour la Société de sortir son bulletin N°5 auquel je participe avec plaisir.

Avant tout, je voudrais rendre hommage à Monsieur Raymond ROCHETTE Président Fondateur des "Amis de St Sernin" et lui adresser tous mes remerciements.

St. Sernin du Bois est une commune fière de son histoire avec son Prieuré et sa Tour de Défense dans le cadre verdoyant des forêts domaniales et communales.

Le Barrage qui fête allègrement ses soixante dix années de service, replacé dans le contexte de l'époque de sa construction, est un ouvrage d'une grande importance et avec le château et la tour, fait partie du patrimoine historique St.Serninois.

Les membres de l'association des Amis de St. Sernin ont fait un gros travail de recherche sur archives et documents d'époque que vous pourrez découvrir dans ce bulletin.

A noter que nous leur devons l'installation du Musée dans une salle de la Tour mise à disposition de l'Association par la Municipalité.

St.Sernin du Bois est une commune toujours en développement avec près de 2000 habitants et une vie associative très active dans tous les domaines: sportif, culturel, amicaliste, musical etc...

Au niveau du Conseil Municipal, des projets à caractère touristique et de loisirs sont en gestation et je me félicite de la dynamisation de la Société des Amis des St.Sernin qui aura un rôle à jouer dans ce domaine par la mise en valeur des sentiers de randonnées pédestres.

Je terminerai en renouvelant mes félicitations et mes remerciements à tous ceux qui par leur participation font que St.Sernin du Bois est une commune enviée et parfois même jalouée.

Continuons tous ensemble dans la voie tracée, toujours dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

J.SIMONIN.

Avant Propos.

Le dernier bulletin "Spécial Gamay" de notre association date de 1988. Il avait été diffusé à la suite de la remise en état de l'oratoire du St Plotot.

Il serait bon de rappeler l'historique de notre Société: celle-ci est née lors d'une rencontre, un jour de septembre 1975, entre le maire Joseph SIMONIN et le peintre Raymond ROCHETTE. Celui-ci, debout devant son chevalet, dressait un tableau de notre bourgade, quand il s'entendit dire par le Maire: "Pourquoi ne feriez vous pas une exposition à Saint-Sernin?" En 1976, Raymond ROCHETTE présente ses tableaux au Foyer Communal, puis en 1977 une nouvelle exposition. Il s'ensuit en 1978, une présentation d'images du photo club du Creusot et l'étoffement de l'exposition qui restera annuelle. Cependant notre plus profond souhait est de conserver la mémoire collective et les souvenirs. En novembre 1978 Raymond ROCHETTE entouré d'une petite équipe crée la Société des Amis de Saint-Sernin du Bois, et en est bien évidemment nommé Président.

Le but principal de la Société est de favoriser l'épanouissement et le rayonnement de Saint-Sernin du Bois.

On ne peut pas dire que notre ami Raymond ROCHETTE n'y ait pas mis du sien pour mettre en valeur notre patrimoine! En effet, de sa présence régulière sur le terrain, sa joie est d'organiser tous les ans en mai, la traditionnelle exposition, rejoint un temps par d'autres artistes et artisans locaux ou régionaux. Bien encadré par sa petite équipe du début (n'est ce pas Alain DESSERTENNE, n'est-ce pas Jean-Paul GRILLOT et bien d'autres) véritables chevilles ouvrières de la Société, il a oeuvré pour la mise en valeur du patrimoine.

Avec les années, la charge devenant trop importante, certains sociétaires désirent passer le relais et c'est ainsi que le 22 Mai 1992, un nouveau bureau est mis en place, qui à l'unanimité proclame Raymond ROCHETTE président d'honneur.

Bien sûr, la tâche sera lourde pour succéder à Raymond ROCHETTE, mais aidée par les membres sortants, la nouvelle équipe s'emploiera à continuer le travail effectué précédemment, pour l'épanouissement et le rayonnement de Saint-Sernin.

Chronique associative.

Bilan des dernières activités.

La société des Amis de St Sernin du Bois a tenu des réunions le 6 septembre 1991, le 20 février 1992, le 22 mai, le 3 juin, et le 2 juillet 1992, au cours desquelles ont été abordés les points suivants:

Débroussaillage de chemins de randonnée:

Une équipe comprenant six à huit bénévoles (rejoints le temps d'un matin par un touriste de passage) a consacré huit demi-journées à une opération d'envergure qui a permis de "réouvrir" aux piétons environ 2000m de passage.

Entre autres: Le chemin rural de Gamay à Antully, le chemin rural de la *Tranchée*, le chemin des maisons vieilles et le chemin des Sourdeaux ont subi une importante cure de rajeunissement.

Organisation de randonnée pédestre:

La première randonnée organisée par la société s'est déroulée le 19 janvier 1992. 70 personnes ont eu le plaisir de découvrir au détour de la forêt domaniale, la *grotte Sarrazine*. Le périple s'est poursuivi par le *Chevronney*, l'aire de pique-nique, la sommière des *Germeney*s, le *Moy*, le *bois Millien*, l'*étang Grillot*, la sommière du *Moy* et les *Morlots*.

Le 16 février, le retour rapide sous une giboulée de neige n'a pas gâché le plaisir des 95 randonneurs d'avoir pu découvrir le charme de la *Borne creuse*, du *Rompet*, de la *Gravetiè*re, des *Riaux Pornots*, des bois de *Champitaux*, des *Revirons* et retour par la *Croix*..

La pluie du matin n'a pas arrêté le 29 mars, 67 marcheurs du côté des fontaines de la belle cascade du *Bas de chêne*, de se raconter la légende de la *fontaine Bayard*, avec retour par la voie romaine et la cascade de la *Pissoire*.

Le 19 avril, jour de pâques, nous n'étions qu'une vingtaine à gravir le chemin de *riau*, à rejoindre les *Mitteaux* par la *Pièche*, la *Croix* puis par la *Bachotte*, *Dravonne*, les *Maisons vieilles*, les *Chevreaux*, le *Mesvrin*, *Gamay* (St plotot), et le *Bois courant*.

Journée du sport le 17 mai 1992. Depuis le stade omnisports, deux boucles sont proposées: Le matin 14 km par le *Bois courant*, les *Thomas louis*, les *Sourdeaux*, le *Theuriat* avec ses 1600m de montées, les *Germeney*s, le *Moy*, l'*étang Grillot*, descente de la cascade du *Bas de chêne*, la voie romaine. 45 personnes sont heureuses de s'abreuver devant un petit blanc cassis offert par la municipalité et le comité des fêtes, et de déguster le repas tiré du sac sous l'ombre des sapins. L'après midi 86 personnes prennent le départ pour 11km par les *Mitteaux*, la *Gravetiè*re, la *Pierre au chat*, les *Six chemins*, la *Métairie*, la *source du Pré des pierres*, le *bois de Prodhun*, la *Borne creuse*.

Le 14 juin, une nouvelle marche sous un chaud soleil, conduit 72 marcheurs du côté du chemin de la *Tranchée* à *Gamay*, aux *Thomas louis* par le *Beunet*, ensuite au *Thoinis*, précieuse halte au *Bas de chêne*, les *Fontaines* et à la borne d'altitude 480m avec un splendide point de vue.

Transfert du musée:

L'aménagement par la municipalité du premier étage du donjon s'est terminé début 92 et c'est ainsi que le 4 mars une petite équipe a pu commencer le transfert depuis le prieuré de notre patrimoine en direction de cette nouvelle salle.

Le nettoyage de toutes les pièces du musée, la remise en état des vitrines ainsi que la confection de panneaux occupent quelques soirées....

Par ailleurs, le 13 avril nous avons eu le plaisir d'accueillir Mlle Brigitte Maurice, conservateur du musée Rolin, qui après avoir découvert le charme de notre commune, peut être d'un précieux conseil pour l'aménagement de notre musée.

Assemblée générale 22 mai 1992:

Le bureau de notre société a été renouvelé ce 22 mai et se compose ainsi:

Président d'honneur:	Raymond ROCHETTE
Président actif:	Gilbert BROCHOT,
Trésorier:	Jean-Claude LEQUIN
Secrétaire:	Patrick GORRIA.

Mis à part, le transfert du musée précédemment cité, une autre tâche importante a retenu l'attention des membres du bureau. Le 6 septembre 1992 une grande fête relatant la construction du barrage sera organisée. Il a donc semblé être du domaine de notre société, d'étudier l'édition N°5 spécial barrage de notre bulletin.

Et maintenant:

Les randonnées pédestres, à raison d'un dimanche après midi par mois, seront poursuivies avec deux points forts annuels au cours desquels deux boucles de marche seront proposées: la journée du sport (au stade omnisports) et le deuxième dimanche de septembre pour la fête de la St Ploto (à l'oratoire de Gamay). Les vendredis soirs de juillet seront consacrés à une randonnée.

Le débroussaillage des chemins sera poursuivi avec un entretien périodique.

Le balisage de certains itinéraires est à l'étude.

Notre action pourra aussi se situer dans le nettoyage d'épaves laissées par des "personnages bizarres", ainsi que le relevage de quelques pierres, et le nettoyage de fontaines...

Des permanences d'ouverture du musée pourront être envisagées.

Il est à retenir que toute documentation concernant notre commune sera accueillie avec plaisir afin d'étoffer notre patrimoine (Contacter les membres du bureau ou la mairie).

Petite histoire du barrage et des eaux de Saint-Sernin.

Bien avant la construction du barrage, Saint-Sernin du Bois avait été désigné par MM. Schneider et Cie comme château d'eau du Creusot.

1863 DERIVATION DU RUISSEAU DE SAINT- SERNIN

Un captage est établi en aval du barrage actuel, avec bassin de dessablage. De là, la conduite suit le ruisseau, puis la route, et franchit la Marolle par un souterrain de 425 m de longueur. Elle s'arrête aujourd'hui aux bassins de la rue des Alpes, mais à l'origine débouchait dans un réservoir à la Verrerie. Elle aligne 8000 m de tuyau en fonte d'un diamètre de 40 cm qui débitait, en période normale, 11000 m³ par jour. Le coût des travaux s'éleva à 416 436 F.

La municipalité de Saint-Sernin avait approuvé le projet à l'unanimité moins une voix. En compensation, MM. Schneider et Cie firent construire un pont routier sur le Mesvrin et dédommagèrent M. Moreau pour sa pâture privée d'irrigation. Le moulin BOUILLET, à Gamay, fut acquis puis revendu avec obligation de ne pas établir de roue hydraulique. Les meuniers des Vernizeaux et de Marmagne reçurent des indemnités. Plus tard, la compagnie versa 3000 F à la commune pour l'aider à payer son école de filles et finança l'adduction d'eau aux deux écoles.

Une concession accordée par les Eaux et Forêts devait permettre le drainage de 8 sources qui ne sera jamais réalisé. L'adduction de 1863 se révéla vite insuffisante et d'autres projets furent étudiés, parmi lesquels une prise d'eau à l'étang de Mesvrin avec deux pompes élévatoires. Mais finalement, c'est la dérivation du Bas-Rançon qui sera réalisée en 1875.

1899 RESERVOIR DE LA VELLE

L'étang de la Velle est ancien : il figure notamment au terrier du prieuré de Saint-Sernin en 1754. En 1896, MM. Schneider et Cie acquièrent des terrains communaux pour agrandir le plan d'eau qui devrait régulariser le débit du ruisseau en période de sécheresse, et aussi servir de bassin de décantation. A l'occasion des travaux, on mit au jour plusieurs meules antiques qui pourraient suggérer la présence d'un dépôt au bord de la voie gallo-romaine d'Autun à Mâcon, lié à une carrière avoisinante. Le 18 mai 1899, l'étang de la Velle agrandi est remis en eau : 4 ha 63 a pour une capacité de 74000 m³.

Un lavoir public, alimenté par une source des Mitteaux fut construit à la Pâturage de l'étang à titre compensatoire. Un arrêté de 1865 avait interdit tout lavage de linge dans le ruisseau. En 1905, la municipalité pria MM. Schneider et Cie de faire réparer les lavoirs du bourg, des Morlots et de la queue de l'étang pour que l'arrêté fût applicable.

USINES DU CREUSOT

DÉRIVATION DE S^T-SERVIN

SCHNEIDER & C^{IE}

Sources louées de l'Etat

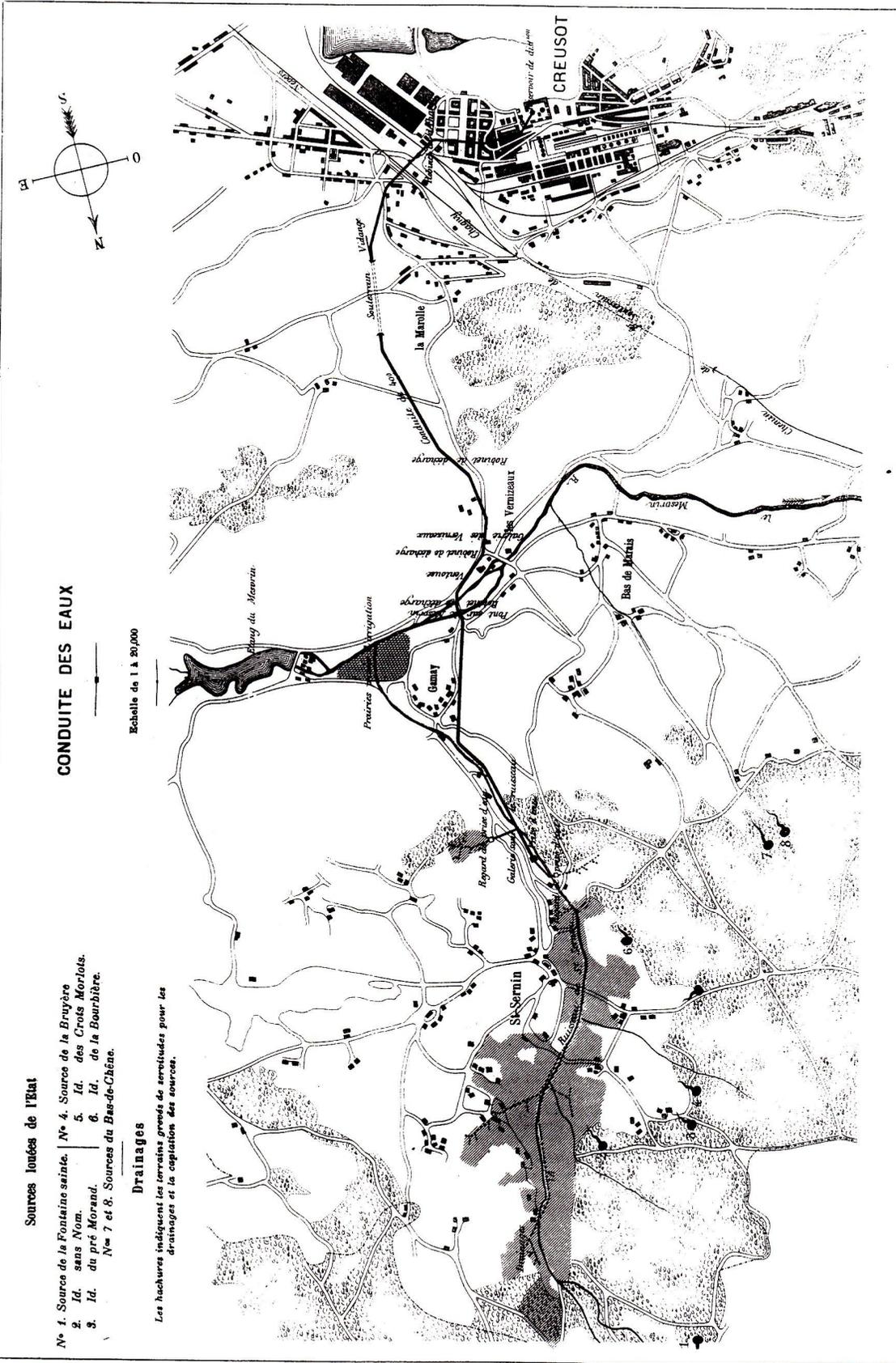
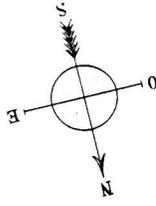
- N° 1. Sources de la Fontaine sainte. | N° 4. Sources de la Bruyère
- 2. Id. sans Nom. | 5. Id. des Crots Morlots.
- 3. Id. du pré Morand. | 6. Id. de la Bourrière.
- N° 7 et 8. Sources du Bas-de-Chêne.

Drainages

Les hachures indiquent les terrains grevés de servitudes pour les drainages et la captation des sources.

CONDUITE DES EAUX

Echelle de 1 à 20,000



A. Temporal, Lith. au Crisol.

1916 ADDUCTION DU HAUT-RANCON

En 1905, on achevait le réservoir du Martinet, à Antully, puis en 1915 celui de la Noue. Pour amener l'eau du plateau vers Le Creusot, on mit en place une dérivation l'année suivante. La commune de Saint-Sernin fut concernée par une partie de la nouvelle canalisation qui suit la vallée du Mesvrin, à flanc de côteau, sous les hameaux du Moy et des Germeneys. Son tracé est facilement repérable par un terre-plein étroit jalonné de bornes en granite gravées à la lettre S (Schneider). Elle franchit le ravin de Chevroche par un aqueduc, passe au Château-Gaillard, traverse le domaine des Sourdeaux avant d'aller rejoindre la conduite de Saint-Sernin à l'entrée du tunnel de la Marolle. Construite en fonte ou en ciment, d'un diamètre de 60 cm, elle peut drainer 40 000 m³ par jour.

LE SITE DU BARRAGE DE SAINT-SERNIN.

MM. Schneider et Cie ont sans doute pensé très tôt à établir un barrage à Saint-Sernin, l'étang de la Velle ne constituant qu'une première étape, comme le prouvent les acquisitions de domaines dès le début du siècle.

Le site du barrage et du réservoir actuels étaient occupés par des terres qui dépendaient du prieuré avant la Révolution. Un ancien moulin et une petite exploitation agricole se tenaient non loin du barrage actuel. Il s'agissait de l'ancien moulin banal du seigneur-prieur où chaque paysan était obligé de faire moudre moyennant une taxe. (Une meule autrefois déposée en contrebas du barrage a été ramenée près du donjon). Après la révolution, les biens du prieuré furent partagés entre plusieurs propriétaires. Le château et l'exploitation agricole principale échut à la famille Devaussenin. Une autre partie des terres et la ferme de l'ancien moulin devinrent la propriété de la famille Durey dont la maison de maître n'était autre que le foyer communal. MM.Schneider firent l'acquisition de ce domaine en 1906. M.Devaussenin ne consentit à vendre ses terres qu'à la condition de céder en même temps le château et le donjon, ce qui fut réalisé en 1910.

Deux chemins parcouraient le vallon appelé à disparaître sous les eaux : l'un reliait les Morlots au bourg. En 1907, on avait construit un pont neuf pour franchir le ruisseau : il est toujours visible quand le niveau du réservoir est très bas. Un autre chemin desservait la ferme de l'ancien moulin avant de continuer en direction des Thomas Louis. En 1903, les Durey avaient refait une passerelle en échange de trois parcelles avec la commune.

Les seuls habitants expulsés de leur domicile par les travaux furent les fermiers de l'ancien moulin, M. et Mme BARD, relogés au château.



LES TRAVAUX.

Il est indiscutable qu'avec la Grande Guerre, les usines du Creusot furent davantage sollicitées, et les besoins accrus en eau industrielle précipitèrent les travaux du barrage. En 1915, le dossier technique est prêt mais toute une procédure administrative reste à conduire : enquête publique, délibération municipale, approbation des plans par les Ponts et Chaussées, échanges de terrains pour ouvrir de nouveaux chemins. L'autorisation préfectorale intervient le 21 mars 1917; les travaux peuvent commencer.

Les plans dressés par l'ingénieur DUMONTET, qui a réalisé le barrage du Martinet, sont exécutés par l'entreprise TERRADE après adjudication du 9 octobre 1917, sous la conduite de M.CROZE, de la Régie des Domaines Schneider, rappelé spécialement du front. Le chantier durera 5 ans avec une soixantaine d'ouvriers, pendant lesquels on remuera 4000 m³ de déblais, 15000 m³ de maçonnerie, 500 m³ de pierre de taille, 200 m³ de béton et 1000 m³ de moellons. Il connaîtra de multiples difficultés dues à la pénurie de main d'oeuvre et à l'inflation. L'essentiel des travaux sera exécuté après l'armistice.

Le granite employé a été tiré, pour la plus grande part, des carrières sises aux Bruyères de Bouvier, sur des terrains communaux.

Le résultat, c'est ce magnifique ouvrage d'art de 23 m de haut sur 120 m de long, profilé sur un axe de 300 m de rayon et enraciné sur 20 m de chaque côté. Quelques

caractéristiques techniques sont à signaler :

- aménagement d'une trentaine de puits de surveillance reliés par des galeries pour faciliter la surveillance et l'écoulement des eaux d'infiltration.

- chaussée déportée sur la façade aval et supportée par une trentaine d'arcades en plein-cintre, ce qui diminue le poids des maçonneries et améliore la stabilité de l'ensemble.

- le déversoir et le canal de décharge sont désolidarisés de la digue pour augmenter la résistance de la voûte du barrage.

Le réservoir fut mis en service le 15 mars 1921. Le plan d'eau d'une superficie de 17ha 27a correspond à un volume de 880 000 m³

Une canalisation prolonge la dérivation de 1863 jusqu'au barrage. Les abords seront aménagés dans les années qui suivent l'achèvement des travaux. La maison de garde fut l'une des premières de la commune à bénéficier du téléphone à partir de 1919. Celui-ci fut équipé d'une grosse cloche encore visible au pignon du bâtiment pour prévenir le garde dans le cas où il serait trop éloigné du barrage.

A.DESSERTENNE.

Sources: Archives municipales de Saint-Sernin.
(Registre de Délibérations du Conseil Municipal)
Dossier par MM. Schneider et Cie contenant toutes les pièces officielles
relatives aux dérivations de Saint-Sernin et du Rançon.
DESSOLIN (R.). L'eau et l'industrie au Creusot - Plaquette éditée par
l'Académie François Bourdon, Le Creusot, 1989.

De l'eau qui fit couler.... beaucoup d'encre.

Quand MM. Schneider et Cie décident d'implanter le barrage et le réservoir à Saint-Sernin, l'émoi gagne la population et le Conseil Municipal réuni autour de M. GUINOT, maire, reconnaît que "si ce réservoir offre de grands avantages pour l'usine du Creusot, il ne présente que des inconvénients pour la commune de Saint-Sernin "(Délibération du 15/10/1916):

- Une énorme retenue d'eau est une menace constante pour les riverains inférieurs.
- Lorsque le barrage sera construit, le ruisseau sera complètement à sec; les crues du Mesvrin deviendront moins importantes et les prés riverains verront leur production diminuée.

- Le réservoir sera une source d'insalubrité et d'accidents pour les habitants, notamment les enfants, les écoles étant à quelques 20 m des eaux.

- Le ruisseau qui servait de lavoir ne pourra plus être employé à cet usage.

Cependant, le Conseil "faisant passer l'intérêt général de l'usine avant l'intérêt particulier de la commune " se dit prêt à accepter toutes ces nuisances à condition d'obtenir des compensations. En outre, la municipalité mesura tout l'intérêt qu'elle pourrait tirer de la situation et énuméra ses exigences :

- Passage piétonnier autorisé sur la chaussée du barrage pour épargner un détour aux habitants se rendant au bourg par la rive droite.

- Etablissement de lavoirs et bornes-fontaines: à Gamay, au Foulon, au bourg (avec abreuvoir), au Défend, alimentés par de l'eau de source potable ne manquant jamais.

- Droit de pêche à plusieurs lignes flottantes ou de fond, depuis les bords pour tous les habitants de la commune avec droit de passage (3 m) dans les propriétés de la Compagnie.

- Construction en matériaux de qualité d'un bâtiment comprenant : deux groupes scolaires de 3 classes pour les filles et 3 classes pour les garçons. Chaque groupe aura un réfectoire, des préaux, des bûchers et possédera des logements pour tous les maîtres ; une mairie avec salle de réunions, cabinet du Maire, pièce pour archives et bibliothèque, cabinet pour débarras et logement pour le secrétaire ; une grande salle de réunion pour 400 personnes; un bureau de poste; un logement pour le concierge; chaque école, la mairie et la poste auront une sortie indépendante; tout le bâtiment sera équipé du chauffage central.

- Construction d'une gare aux Jeannins, avec chemin d'accès (bagages jusqu'à 100 kg).

- Une clôture de 2 m de hauteur autour du cimetière, avec grille d'accès.

- Fourniture annuelle de 15 tonnes de charbon "qualité chatille" pour le chauffage des écoles et mairie.

- Indemnité annuelle de 1500 F ou 40 000 F une fois pour toutes.

- Etablissement de l'éclairage public pour toute la commune, avec une lampe tous les 200 m payable par les habitants au même taux que pour la ville du Creusot.

- Les projets de tous ces travaux pourront être dressés par les architectes de l'usine

mais soumis à l'approbation du Conseil qui pourra en demander la modification, voire faire appel à un architecte de son choix aux frais de la Compagnie.

- Tous les travaux devront être terminés au plus tard après approbation définitive des plans du réservoir par les autorités compétentes; plans et devis seront soumis au Conseil en même temps que l'enquête de commodo-incommodo.

En échange, la commune donnera son adhésion au projet de barrage, non sans rappeler qu'elle n'a bénéficié d'aucune compensation lors de la dérivation des eaux en 1862, qu'elle n'a aucune ressource et que cette captation lui ôte toute possibilité d'en tirer une de la part d'une industrie locale, que les riverains inférieurs, enfin, seront complètement privés d'eau en cas de sécheresse.

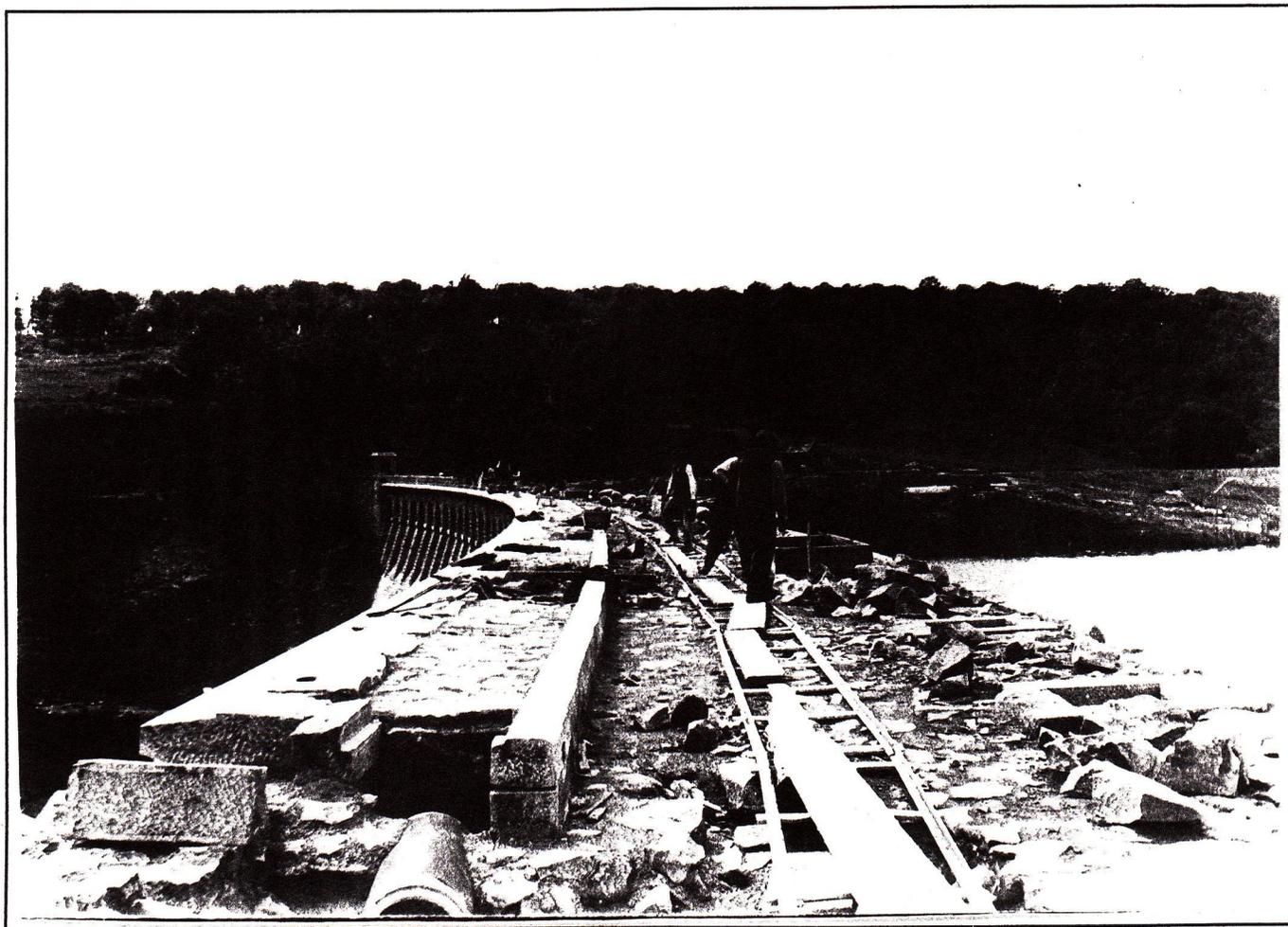
Pour terminer, le conseil approuve la convention passée entre le Maire et M.M Schneider et Cie le 24 septembre 1916 par laquelle les deux chemins qui réunissent les rives du vallon et qui vont disparaître sous les eaux, seront remplacées par deux nouvelles voies tracées par la société du Creusot, "à ses frais et à ses risques et périls". Cependant, cette approbation est faite moyennant quelques réserves : le passage piétonnier libre et permanent sur la chaussée du barrage, l'établissement de lavoirs et bornes-fontaines dont les emplacements sont fixés avec précision, et le droit de pêche;

C'est précisément le respect de cette convention qui va opposer la municipalité et la Compagnie Schneider dans les années qui suivent.

Le 10 avril 1921, le Conseil autorise le nouveau maire, M.Nectoux, à signer l'acte d'échange des terrains relatifs aux nouvelles voies. L'enquête n'a produit aucune opposition particulière, le service vicinal a donné un avis favorable à la déviation du C.V n° 10 tendant des Morlots au bourg ; la municipalité accepte donc l'allongement du parcours compte-tenu de l'excellente viabilité proposée. L'échange est consenti "sans préjudice des conventions à intervenir ultérieurement au sujet des lavoirs et fontaines".

Le 26 septembre 1921, intervint l'acte d'échange notarié, alors que les travaux sont déjà effectués. Une fontaine et deux lavoirs communaux à fort débit ayant été détruits lors de l'exécution des travaux, un captage réalisé par la Compagnie courant 1921, sur ses terrains et à ses frais, amène l'eau vers deux bornes-fontaines et un lavoir pour l'usage des habitants de Saint-Sernin. (Le château d'eau est situé sur une butte au sud du barrage).

L'année suivante, le barrage est terminé, le réservoir est mis en eau et les habitants vont s'habituer à emprunter les nouveaux chemins qui le contourne. Le mur du cimetière a été refait en 1920 avec l'appui financier de MM. Schneider et Cie, puis en 1923, on inaugure le monument aux morts dont la grille est aussi payée par la Compagnie. Les abords du plan d'eau sont progressivement aménagés: plantation d'essences rares aux abords du barrage (mélèzes, épicéas...), pose d'une clôture grillagée sur tout le périmètre du réservoir. Et les choses semblent en rester là, au mécontentement et à la déception des habitants de Saint-Sernin, car aucune des réserves formulées dès 1916 et rappelées lors des échanges de 1921 ne paraît devoir être prise en compte par les patrons du Creusot.



Après avoir rappelé les conventions et les délibérations relatives aux fontaines et lavoirs, M.DUMAY, le nouveau maire, rappelle la municipalité au souvenir de M.Schneider qui lui répond en ces termes le 3/09/1924 :

"C'est en 1921, qu'à titre purement bénévole et sans y être nullement tenus, nous avons installé sur nos terrains et à nos frais, deux fontaines et un lavoir à l'usage des habitants de Saint-Sernin, les eaux d'alimentation étant prélevées sur celles qui sont utilisées par le service de la ville du Creusot.

"Ce service bénéficiant d'une priorité, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons ni envisager une convention avec la commune de Saint-Sernin, ni créer une servitude à son profit.

"Nos engagements envers la commune du Creusot tout autant que le caractère gracieux des installations de Saint-Sernin nous obligent, au contraire à réserver le droit de limiter, de suspendre ou de supprimer l'usage de ces derniers si les circonstances venaient à nous y contraindre."

Quelle déception ! Ainsi, après avoir capté les eaux de la commune, le Creusot menace même de n'en point laisser à l'usage de habitants de Saint-Sernin !

Fébrilement, la municipalité lit et relit toutes les conventions et les délibérations

l'assurant de son bon droit vis à vis des propriétaires du barrage puis ne pouvant y déceler la moindre faille, s'avise rapidement de rejeter la responsabilité du litige sur l'ancien maire : l'acte notarié du 26/09/1921 concernant les échanges de terrains, seule pièce officielle de référence, est net au sujet des réserves formulées par la commune mais sans en énumérer le moindre détail. Toutefois, selon M.DUMAY, "il y a une malfaçon très regrettable à laquelle il est facile de remédier". Le Conseil est sûr de son droit : "tout acte signé dans d'autres conditions que celles indiquées par le Conseil Municipal est entaché d'irrégularité et peut être annulé".

Le 12 février 1928, l'assemblée communale s'adresse donc solennellement à M.Schneider. Un rappel énumère d'abord les inconvénients liés à la mise en place du réservoir : le débit réduit du ruisseau néfaste à l'irrigation des prés de la vallée, la menace permanente que constitue la retenue d'eau, la fréquence des brouillards et l'abaissement sensible de la température, l'insuffisance de la clôture et les risques d'accidents pour les enfants, l'allongement des distances pour les habitants des Morlots, l'entretien de chemins plus longs.

Le précédent causé par la dérivation du Rançon à Broye est ensuite mis en avant. "Toute captation entraîne des compensations au profit de la partie qui fournit l'eau. Vous n'ignorez certainement pas, Monsieur, qu'en 1872, il a été alloué à la commune de Broye une rente annuelle de 2000F. Cependant, que sont les travaux effectués à Broye à côté de ceux de St Sernin ?"



Environs du CREUSOT - ST-SERNIN (S.-et-L.) — Vue Générale

COMBIER IMP. MACON

Pour terminer, après l'échec des démarches auprès du régisseur des Domaines de la

Compagnie, le Conseil attire spécialement l'attention de M.Schneider et lui demande de réserver le meilleur accueil à sa lettre en acceptant de réparer les erreurs et omissions de l'ancienne municipalité.

C'est lors de la séance du 31/03/1928 que furent présentées les nouvelles clauses tendant à compenser les désagréments causés par la construction du barrage. Nous les résumons ci-après :

- Passage sur la chaussée du barrage : la circulation des piétons, des brouettes, des chariots à bras est autorisée en permanence, celle des voitures de moins de 500 kg à titre précaire et révocable.

- Droit d'accès aux lavoirs et fontaines établis et entretenus par la compagnie. Une nouvelle fontaine sera établie à l'entrée du chemin du cimetière.

- Droit de pêche, dans le périmètre imposé par la compagnie, moyennant un loyer annuel de 1F, pendant 15 ans, renouvelable par tacite reconduction. MM. Schneider et Compagnie se réservent le droit de vider le réservoir à toute époque, d'en retirer le poisson, à charge pour eux d'effectuer l'empoissonnement ultérieur. Un règlement précis de la pêche est fixé : ligne flottante seule autorisée, du lever au coucher du soleil, fermée du 15 Avril au 1 Juin et chaque fois que le niveau s'abaisse à 5 m au-dessous du déversoir, avec interdiction d'amorcer ; la pêche est réservée aux seuls habitants de Saint-Sernin; un garde assermenté est chargé d'assurer la surveillance.

- Entretien par la compagnie du chemin communal des Morlots au Foulon entre la maison Flèche et le chemin des Thomas-Louis (lacets sous le barrage). L'ancien sentier du Foulon au bois communal sera rétabli à l'ouest du canal de décharge et raccordé avec son ancien tracé.

- Versement à la commune d'une allocation régulière de 30000 F.

- La municipalité devra reconnaître que les prestations effectuées compensent largement les inconvénients de toute nature causés par les travaux, et renoncer à toute revendication ultérieure. Ce qui fut fait. En outre, le Conseil présenta à Mr Dumay, maire, "ses plus vives félicitations et ses plus sincères remerciements pour l'activité inlassable et le dévouement dont il a fait preuve".

Ainsi fut mis un terme à "une situation qui n'avait que trop duré"

A.DESSERTENNE.

SOURCES : Registre des délibérations du C.M.

L'entreprise Terrade à la date de la construction du barrage.

Les travaux de construction du barrage ont été confiés à l'entreprise TERRADE le 9 octobre 1917.

Cette entreprise se trouve actuellement à Dracy le Fort près de Chalon sur Saône, c'est donc là que nous avons recherché les documents ou archives propres à la construction. Bien que faibles, nos recherches n'ont pas été vaines. En effet, un cahier comptable de 1924 mentionne les noms, adresses et salaires des employés de l'entreprise quelque temps après la fin des travaux. Certains y retrouveront peut-être un de leurs parents ou amis. Compte tenu de la taille du document (une vingtaine de pages), nous n'avons relevé que les noms des employés vivants à l'époque sur la commune.



Photo aimablement communiquée par Mme BEAU Aimée.

Liste des habitants de St Sernin du Bois employés à l'entreprise Terrade après la construction du barrage

Nom Prénom	Date naissance	Lieu	Fonction	Salaire	Arrivée	Départ
BILBEAU Jean	08.09.1868	St.Sernin	manoeuvre	1.40	11.01.1924
BILBEAU Louis	12.09.1903	St.Sernin	manoeuvre	1.50	11.01.1924	31.01.1924
BERTHELON Lazare	13.01.1857	St.Sernin	manoeuvre	1.50	09.01.1924	23.01.1924
BEAU François	27.02.1898	Antully	manoeuvre	1.60	13.02.1924	01.04.1924
BARD Claude	22.10.1886	Morey	manoeuvre	1.50	22.04.1924	21.05.1924
DENIOT Claude	01.11.1867	Semelay	manoeuvre	1.50	07.01.1924	16.01.1924
DUCREUX Jean	10.04.1859	St.Sernin	manoeuvre	1.50	09.01.1924
GIEN Jean Denis	20.02.1861	Tagniere	maçon	2.50	09.01.1924	22.04.1924
LAPLANTE Lazare	13.03.1863	St.Sernin	maçon	2.50	21.01.1924	21.04.1924
MARINGUE Etienne	08.04.1866	Balos	manoeuvre	1.30	09.01.1924	26.01.1924
MERCIER Jean	08.09.1882	St.Sernin	manoeuvre	1.90	10.01.1924	07.04.1924
PEGORARO Giovanni	09.11.1884	Loria (I)	maçon	2.20	11.01.1924	21.08.1924
PILLOT Vivant	10.06.1849	St.Sympho.	manoeuvre	1.30	14.01.1924
PONCIN Claude	24.03.1867	Thil	manoeuvre	1.60	16.01.1924	22.01.1924
TOUSSAINT Charles	08.04.1871	Paris	manoeuvre	1.50	14.01.1924

Souvenir d'enfance.

Henri Chazelle, auteur d'une monumentale "Histoire du Creusot", avait confié aux Amis de St Sernin ses souvenirs de vacances passées au château dont ses grands-parents maternels, M. et Mme Devaussion, étaient propriétaire. En voici un extrait.

Le grand étang n'existait pas au début de ce siècle ; des prés couvraient son étendue. La grand'route n'a pas été modifiée et seuls deux petits chemins reliaient Saint-Sernin au hameau des Morlots et à la forêt. Un de ces chemins me rappelle une histoire dont mon frère et moi nous nous souvenons.

J'avais à cette époque une dizaine d'années et mon frère, de quatre ans plus jeune, n'était cependant pas le dernier à faire des trous pendables et à désobéir à nos parents.

Nous passions donc nos vacances à Saint-Sernin. Un petit ruisseau coulait au milieu du grand pré et coupait le chemin des Morlots. Vers ce ruisseau il nous était défendu de nous rendre. Ce n'était pas qu'il ne fût dangereux et que l'on pût s'y noyer, mais simplement parce que notre mère ne voulait pas que nous nous y baignions en dehors des heures qu'elle jugeait convenables.

Un jour cependant elle nous autorisa à aller avec la fermière qui s'y rendait pour faire sa lessive. Ce fut cependant avec forces recommandations que cette permission nous fut accordée après avoir promis formellement de ne pas pénétrer dans l'eau avant qu'elle fût présente.

Mais si nous avions pris cet engagement, les enfants de la fermière, eux, étaient libres d'agir à leur guise et ils ne s'en privaient pas (Il s'agit de Madame REVIRON et de ses trois enfants).

Jugez de notre état d'âme en les voyant barboter et patauger alors que nous devons rester sagement sur la berge. Un nid de fourmis dans nos fonds de culottes ne nous aurait pas fait tremousser davantage.

Après une demi-heure d'impatience qui nous sembla durer des heures, mon frère s'aventura tout d'abord sur les pierres du ruisseau, puis ayant glissé à deux ou trois reprises, il estima, non sans raison d'ailleurs, qu'au point où il en était, mieux valait carrément enlever souliers, chaussettes et pantalon.

Et malgré mon désir de "donner le bon exemple" en ma qualité d'aîné, comme on me le répétait souvent, je me laissai aussi tenter à ce jeu.

Bientôt nous étions cinq à nous ébattre dans l'eau limpide, mon frère et moi et les trois enfants de la fermière.

Làs! Ma mère avait l'oeil et telle soeur Anne, du haut de sa tour, nous surveillait de la fenêtre du château. Et voyant notre désobéissance, sans plus tarder, elle vint nous rejoindre. Ce n'était malheureusement pas pour nous permettre de continuer nos ébats.

Dès son arrivée, sans un mot, elle ramassa nos vêtements qu'elle mit sous son bras et s'armant de nos ceinturons - nous avions en effet, comme les soldats, de véritables ceinturons de cuir avec une belle plaque de cuivre aux armes de notre école (ceinturon faisant partie de l'uniforme des écoles Schneider)- elle nous fit sortir de l'eau et, sous la menace - et je dois l'avouer - sous les coups de la courroie, nous dûmes reprendre, bannières au vent, le chemin du retour.

Trois ou quatre cent mètres, nu-pieds, dans le petit chemin caillouteux et ensuite traverser une partie du village sous les quolibets et les rires des gamins du pays, sont restés gravés dans nos mémoires.

Un combattant récalcitrant.

A l'heure où les travaux du barrage n'étaient qu'à l'état d'ébauche, un singulier personnage local faisait parler de lui. Le Jean Thomas, originaire de la Bruyère, était déjà fort connu de ses compatriotes pour son existence de marginal, ses excentricités de langage et de comportement. Aujourd'hui, on le qualifierait "d'inadapté".

Nous savons de source sûre que le Jean Thomas fut mobilisé en 1914 (il avait alors 27 ans) et qu'il écrivait à sa mère. Celle-ci faisait lire ses lettres par une voisine chargée aussi d'y répondre : nous avons appris ainsi le comportement non conformiste d'un appelé qui se faisait volontiers passer pour un débile.

Et c'est là que se situe l'épisode célèbre de la permission de 1917 pour lequel nous avons rencontré des témoins oculaires. Il faut savoir que l'hiver 1917 fut l'un des plus terribles de la Grande Guerre, à tel point qu'on entendait craquer la forêt de Saint-Sernin sous le gel.

Le Jean Thomas prit donc la liberté de ne pas rejoindre le front. A l'arrivée des gendarmes et sur les préventions de sa mère, il se sauva pour se réfugier au milieu de l'étang de la Velle, complètement pris par les glaces. Les anciens racontent encore le vieil étang gelé, cerné par les forces de l'ordre avec un Jean Thomas transi, lançant ses anathèmes. Le statut des objecteurs de conscience n'existait pas et le déserteur risquait les peines les plus graves. Que se passa-t-il exactement ? Sans doute déjà bien repéré pour ses frasques militaires, le Jean Thomas passa définitivement pour un simple d'esprit et fut réformé peu après l'incident.

Une douzaine d'années plus tard commençait pour ce géant barbu une existence d'ermite hors du commun, au coeur des bois , dans une hutte grossière : celle du "Sabatcha", négociant en balais de bouleaux.

A.DESSERTENNE.

Cf. DESSERTENNE (A). La véritable histoire du Jean Thomas. Plaquette publiée par les Amis de St Sermin, 1981.